

S'installer à plusieurs sur une exploitation agricole

Objectifs

Permettre aux stagiaires de :

- Connaître les différents statuts juridiques pour s'installer en collectif et leurs conséquences fiscales et sociales pour pouvoir choisir le statut adéquat à son projet ;
- Appréhender les aspects humains dans les projets collectifs et adopter un fonctionnement viable au sein de l'exploitation ;
- Savoir les différents points de vigilance à anticiper avant l'installation : gestion du travail, du capital, des décisions.

Pré-requis

Aucun

Contenu

Journée 1, 3 Mars

Connaître les différents statuts juridiques existants pour les collectifs agricoles : Présentation des sociétés agricoles, de l'entraide agricole, et des structures d'acquisition collective du foncier et leurs conséquences au sein du collectif Identifier ses besoins et celui du collectif pour choisir le statut qui correspond, se questionner sur « qu'est-on prêt à mutualiser » ?

Journée 2, 4 Mars

Maîtriser l'utilisation d'outils concrets pour gérer une société au quotidien (règlement intérieur, cahier de réunion, etc.)

Appréhender les aspects humains dans les projets collectifs

Connaître les points de vigilance principaux à anticiper avant la création formelle du collectif et notamment concernant le partage des moyens de production.

Savoir identifier les points forts et faibles de sa future association

A l'issue de la formation, chaque collectif sera en mesure d'établir un plan d'action pour définir les points à travailler et comment les travailler.

Une grille d'auto-évaluation des acquis sera remise à l'issue de la formation.

En fin de formation, une attestation de formation sera remise à chaque stagiaire.

Méthodes pédagogiques et moyens matériels :

Apports théoriques : documents et supports écrits / Présentation orale, échanges et partage d'expérience de groupe

Salle équipée du matériel de formation (tables, chaises, vidéoprojecteur, ordinateur, paperboard...).

Le contenu de la formation sera adaptée au profil des participants, de types d'association, de projets.

Note obtenue en termes de satisfaction des précédents stagiaires (toute formation organisée en 2020 par l'ADEAR 31 confondue) : 9,64/10

Pour s'inscrire, contactez-nous par mail, par tél ou envoyez-nous le bulletin d'inscription. Toute inscription fait l'objet d'une confirmation écrite.

Modalité d'enseignement

présentiel

Dates, lieux et intervenants

03 mars 2021 31220 Cazères
09:00 - 17:00 (7hrs)

04 mars 2021 31220 Cazères
09:00 - 17:00 (7hrs)

Partenaire(s)



Bulletin d'inscription

Nom Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____ / Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, et votre chèque (si nécessaire)

Infos complémentaires

Organisée par ADEAR Haute-Garonne

Durée de la formation 2 jour(s)

Date limite d'inscription 19/02/2021

Tarifs

Coût de la formation : 448€. Formation prise en charge pour les stagiaires éligibles VIVEA (dans la limite de l'enveloppe disponible). Non éligible VIVEA, nous contacter.

Plus de renseignements

Camille Leuret, responsable de stage
adear31@fadear.org

ADEAR 31

21 rue de la République

31270 Frouzins

06 42 29 82 06

Formation portée par l'ADEAR LR, N°OF :
91 30 02 803 30

Taux de satisfaction : %

Les midis : repas tiré du sac /
Accessibilité aux personnes en situation de handicap non prévue initialement pour cette formation. Nous contacter pour évaluer la possibilité d'adaptation à votre situation.



Modalités d'accès :

Financier(s)



Chantal Tressera, animatrice ATAG, accompagnement de collectif agricole

Chantal Tressera, animatrice ATAG, accompagnement de collectif agricole